



Déclaration liminaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CSA SD,

Les difficultés rencontrées par l'Éducation nationale sont multiples et ne peuvent être évoquées en totalité aujourd'hui. Des points de progression existent néanmoins, aussi à l'échelle départementale.

Les personnels regrettent la faiblesse de leurs rémunérations et des conditions de travail difficiles, notamment en raison des réformes en cours. Les gouvernements successifs ont proposé des revalorisations salariales, mais celles-ci ont été jugées insuffisantes par les personnels de l'éducation ; les missions supplémentaires qui leur sont demandées en échange ne sont pas acceptables. Le « pacte » proposé par le ministère, conditionné à des tâches supplémentaires en échange d'une pseudo-revalorisation de leur traitement ne représente qu'un leurre pour tenter de redonner l'attractivité de nos métiers. A ce jour, les traitements des personnels, subissant le décrochage de la valeur du point d'indice par rapport à l'inflation, sont très inférieurs aux autres fonctions publiques, et aux autres pays de l'OCDE. Le SNALC réclame depuis plusieurs années un véritable rattrapage salarial, sans contrepartie.

Le sort de la Technologie ne fait qu'ajouter une précarisation évidente de la discipline. Lorsqu'il est constaté un problème criant de recrutement, au lieu de s'interroger sur ses causes inhérentes, il est choisi de discréditer davantage les collègues en réduisant leurs volumes horaires. Cette matière, supprimée en Sixième, sera remplacée par une heure de soutien en Mathématique, en Français, avec une mise en œuvre qui reste à clarifier.

En ce qui concerne le projet de rentrée 2023 dans le Second degré qui nous réunit ce jour, le SNALC votera contre, sur la base de son rejet des suppressions de postes, et notamment en Technologie. En effet, le ministère évoque en parallèle de la suppression des heures en Sixième, des :

“ évolutions [qui] intègrent les engagements présidentiels déjà annoncés :

Dès la rentrée 2023, la découverte des métiers dès la classe de 5e ;

La valorisation des compétences numériques (apprentissage du code notamment) et de la culture technologique dans le cadre d'une revalorisation de l'enseignement de technologie.”

Ces éléments démontrent alors que la place de l'enseignement de Technologie est reconnue et revalorisée. La stabilisation des postes, même en sous-services et complétés de dispositifs d'aides aux élèves et de dédoublements si nécessaire pour la rentrée, reste une priorité pour le SNALC. Pour finir, le SNALC renouvelle sa demande de création de poste fixe en Occitan car les heures d'enseignement sont nombreuses et stables à La Canourgue, Marvejols et Saint-Chély, soit une autre occasion de considérer les personnels et toutes les disciplines enseignées aux enfants de la République.